

Environnement marin

La direction interrégionale de la mer agit pour préserver le milieu marin

Chiffres clés de l'interrégion

140 aires marines protégées

175 sites du Conservatoire du littoral

1 086 missions de contrôle de l'environnement marin

213 signalements de pollution traités par le Cross Corsen

75 plages labellisées Pavillon bleu

Quelques actualités 2022

Le programme CETIROISE est déployé dans le Parc naturel marin d'Iroise par l'Office français de la biodiversité (OFB) en lien avec l'ENSTA (cf page 79). L'objectif est, pendant un an, d'identifier les espèces de cétacés présentes dans le parc et de mieux comprendre leurs répartitions saisonnières et spatiales grâce à un suivi par acoustique passive.

Le premier One Ocean Summit s'est tenu à Brest. Ce sommet mondial des océans a réuni, sous la présidence du Président de la République, scientifiques, acteurs économiques et régionaux et représentants des Nations unies. Plus de 40 pays y étaient représentés. Les engagements pris visent à la fois à protéger la biodiversité et les ressources des océans, à

L'action de la DIRM NAMO

- Élaboration et mise en œuvre du Document Stratégique de Façade déclinant la Directive cadre « stratégie pour les milieux marins » pour le bon état écologique des milieux marins
- Contrôle de la teneur en soufre des combustibles des navires étrangers
- Surveillance de la navigation
- Maintien en état opérationnel permanent des moyens POLMAR-Terre
- Analyse des pollutions en mer
- Élaboration et coordination du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin

Carte de signalements de pollution au CROSS Corsen en 2022 (observations initiales)

L'essentiel en quelques lignes

- Un environnement marin varié et exceptionnel
- Des zones essentielles à la biodiversité : îles, estuaires, etc.
- Un centre national d'appui pour le contrôle de l'environnement marin
- Le Cross Corsen, centre référent « pollutions marines » pour la façade Atlantique
- Le matériel POLMAR-Terre disponible et opérationnel en permanence

agir contre le changement climatique, à lutter contre la pollution plastique et à installer l'océan au cœur de l'agenda politique international.

En France, dans la suite de ce sommet, le plan de résorption des décharges littorales est lancé. L'État, par le biais de l'ADEME, apporte son soutien à la réhabilitation et à la renaturation des sites présentant un risque de relargage de déchets en mer.

La notion de protection forte et les modalités de la mise en œuvre de cette protection forte sont définies par décret.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion

des eaux (SDAGE) 2022 à 2027, adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures arrêté en 2022 par la préfète coordonnatrice de bassin, sont entrés en vigueur. Ils prennent en compte les évolutions de contexte : nécessaire

adaptation au changement climatique (qui implique des modifications très substantielles des usages de l'eau), enjeux des micropolluants de plus en plus caractérisés, ou encore nouveaux usages comme la géothermie.

La préservation du milieu marin et la lutte contre les pollutions à la DIRM NAMO

Déterminer si un rejet est licite ou illicite, douteux ou probable, pour poursuivre si nécessaire devant le tribunal de grande instance de Brest, est l'une des missions du centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Corsen de la DIRM NAMO, qui surveille les pollutions du Mont-Saint-Michel à la frontière espagnole. Il suit l'évolution des navires et diffuse toute information utile sur une situation potentiellement dangereuse aux autres navires présents sur zone. Il centralise et analyse tous les signalements de pollution. Le constat d'un rejet en mer peut être rapporté par un témoin à terre, un navire en mer, un aéronef ou par détection satellitaire. Le CROSS identifie les pollueurs et exploite les informations permettant de déclencher les procé-

dures de répression contre les auteurs de pollutions marines, en lien avec le préfet maritime, le procureur de la République et tout expert en pollution.

La DIRM NAMO compte aussi deux centres POLMAR-Terre, à Brest et Saint-Nazaire. Le matériel stocké et entretenu en permanence dans ces centres est mis à disposition du préfet de zone de défense à la demande des préfets de département en cas de pollution sur le littoral. Les centres participent aux exercices grandeur nature organisés régulièrement par les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) pour le compte des préfets de département.

Exercice entre Groix et Belle-île-en-mer, octobre 2022.

Moyens nautiques mobilisés : baliseur de l'Armement national des phares et balises (APB) Gavrinis, bâtiment de la Marine nationale Sapeur, deux chalutiers de Lorient.



Déploiement du chalut antipollution



Scénario : un navire aborde un porte-conteneurs qui transporte du carburant au large des côtes. Le choc occasionne une brèche dans la coque de ce dernier par laquelle s'échappe du carburant. La pollution est relayée par un vol Falcon 50. Une réflexion est alors engagée pour son traitement.



Panneau divergent, son rôle : écarter le chalut antipollution du baliseur

L'interrégion accueille également le Centre national d'expertise POLMAR-Terre à Brest qui apporte son concours technique et opérationnel au dispositif POLMAR-Terre pour l'ensemble de la métropole.

La DIRM NAMO effectue des contrôles de la teneur en soufre des combustibles des navires étrangers en escale dans les ports de l'interrégion dans le cadre du contrôle par l'État du port (cf page 68).

Parmi les actions à enjeux environnementaux mises en œuvre par la DIRM, certaines concernent spécifiquement son service en charge des phares et balises :

- Réduction de la consommation énergétique (développement du solaire et de l'éolien).
- Utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement comme le remplacement du mercure utilisé historiquement pour faire tourner les lourdes optiques des phares (cf page 68).

- Mise à disposition en faveur de tiers d'ouvrages bâtis pour étudier des espèces animales ou les condi-

tions météorologiques ou océaniques.

1 086 missions de contrôle de l'environnement marin conduites par la DIRM NAMO

La DIRM NAMO élabore et coordonne la mise en œuvre du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin Nord Atlantique- Manche Ouest. Un réseau d'inspecteurs de l'environnement marin, mis en place par la DIRM, permet d'harmoniser les contrôles sur l'ensemble de la façade et de tirer profit des retours d'expérience concrets des missions de contrôle effectuées sur le terrain. 639 missions avec contrôle ainsi que 447 missions de surveillance soit un total de 1 086 missions ont été conduites en 2022.

Le plan, animé à l'échelon départemental par les DDTM, associe toutes les administrations intervenant en mer et sur le domaine public maritime.

Le plan 2022/2023 décline neuf thématiques pour s'assurer du respect de la réglementation en matière d'environnement maritime dans ou en dehors des aires marines protégées.

Parmi ces thématiques : respect des zones de mouillage et lutte contre le mouillage non autorisé, contrôle du carénage des navires, circulation des véhicules à moteur sur le domaine public maritime, contrôle de l'extraction de granulats marins, protection des espèces. Dans ce cadre, un premier contrôle physique d'un sablier en exploitation sur un site d'extraction de granulats marins a été conduit par le patrouilleur des affaires maritimes Thémis au large de l'embouchure de la Loire.

Les missions sont réalisées avec l'appui du Centre d'appui pour le contrôle de l'environnement marin (CACEM). Ce service à compétence nationale est installé dans les locaux de la DIRM NAMO à Étrel. Au niveau national (métropole et outre-mer), 5 364 missions de contrôle et de surveillance des différents services administratifs lui ont été rapportées en 2022.

Résorption des décharges littorales : lutter contre la pollution des océans

L'inventaire des décharges littorales soumises à aléas marins fait état de 33 sites présents dans l'interrégion Nord Atlantique-Manche Ouest. L'objectif du plan national de résorption des décharges littorales lancé en 2022 est de résorber en dix ans les dé-

charges présentant à court terme le plus fort risque de déversement des déchets en mer, recensées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

140 aires marines protégées

Plus de 66 % des aires marines protégées (AMP) relèvent du réseau européen Natura 2000 mis en place au titre des directives « oiseaux » et « habitats-faune-flore ». Ces sites sont désignés pour le rôle qu'ils jouent dans la conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, l'identification des sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale, situés autour du talus continental,

doit permettre d'assurer la préservation des oiseaux et des mammifères marins ainsi que des récifs.

L'État est le garant de la conservation des sites. Les opérateurs désignés, collectivités locales, associations ou Office Français de la Biodiversité (OFB), sont chargés de la mise en œuvre des documents de gestion des sites (DOCOB).

La DIRM NAMO intervient aux différentes étapes de la démarche des « analyses risques pêche ». Ces analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 en mer par la pêche professionnelle⁽¹⁾ appelées « analyses risque pêche » permettent d'évaluer les incidences des activités de pêche professionnelle sur les habitats marins comme le maërl ou les herbiers de zostères et d'identifier les évolutions à apporter aux pratiques de pêche, en concertation avec les pêcheurs concernés (fermeture de certains secteurs, suivis scientifiques, sensibilisation, etc.). Ces travaux sont en cours ou déjà finalisés pour la moitié des sites concernés. Compte tenu de l'importance de ces habitats naturels marins, le plan de surveillance et de contrôle de l'environnement marin 2022/2023 de la DIRM fixe des objectifs de contrôle spécifiques sur les secteurs à enjeux des départements bretons et ligériens.

(1) Rendues obligatoires au sein des sites Natura 2000 par la loi dite « biodiversité » du 08/08/2016

Quatre zones sont labellisées Ramsar, zones humides d'importance internationale (baie d'Audierne, golfe du Morbihan, Marais Breton-baie de Bourgneuf-île de Noirmoutier-forêt de Monts, marais salants de Guérande et de Més). En bordure de l'interrégion, la baie du Mont-Saint-Michel est aussi un site Ramsar.

Les zones de protection forte

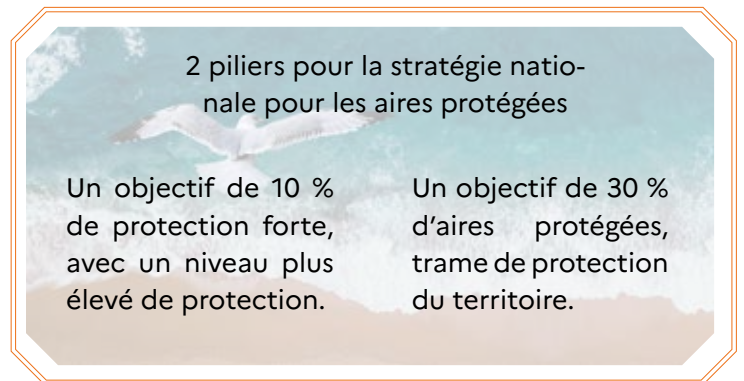
Une zone de protection forte (ZPF) est « une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ».

L'objectif pour 2022-2027 est de développer le réseau des ZPF et d'en renforcer le contrôle. Ce réseau doit être cohérent, connecté et représentatif de la diversité des écosystèmes. Ces protections

L'interrégion compte également neuf réserves naturelles nationales ou régionales littorales.

Des sites y sont aussi protégés au titre de la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Ospar), de la protection du biotope ou encore des réserves de biosphère.

Le Parc naturel marin d'Iroise a fêté ses quinze ans en 2022. Premier parc naturel marin institué en France, il couvre une superficie de 3 500 km². Ce périmètre englobe toutes les activités socio-économiques qui interagissent avec la biodiversité de la mer d'Iroise dans une réflexion cohérente pour l'équilibre entre l'Homme et la mer. Il est géré par l'OFB (cf infra).



fortes sont prioritairement mises en place au sein des aires marines protégées existantes (sites Natura 2000, parcs naturels marins et réserves naturelles nationales, etc.). Leurs périmètres précis et les mesures prises seront concertés localement au sein des instances de gouvernance de chaque aire marine protégée.

L'identification des secteurs d'étude pour de futures ZPF en façade NAMO a été réalisée en concertation avec les acteurs de la façade dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du document stratégique de façade (cf page 6).

Office français pour la biodiversité et Agence bretonne pour la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de sur-

veillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur

l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les outre-mer.

L'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) basée à Brest est un établissement public de coopération environnementale coprésidé par le conseil régional et l'OFB. Elle traite de trois milieux écologiques dont

le maritime. Ses actions pour accélérer la préservation et la restauration des milieux naturels s'inscrivent autour de trois missions principales :

- Renforcer la coopération pour faire émerger de nouveaux projets de territoires.
- Appuyer le développement de programmes ambitieux de préservation-restauration.
- Amplifier la mobilisation pour la biodiversité.

Un littoral mieux préservé

L'Ifremer souligne les tendances à la baisse des contaminations d'ordre chimique, bactériologique et de l'eutrophisation de la bande côtière, et rappelle que « la vigilance est de mise tant la vulnérabilité de la frange littorale est grande ».

En matière de contamination chimique, dans l'estuaire de la Loire, les niveaux de plomb ont baissé suite au changement d'activité d'une usine.

Les résultats de l'Ifremer affichent une tendance à la baisse de la quantité de microalgues sur certains

secteurs des côtes françaises, particulièrement en Manche et dans le nord du golfe de Gascogne. Néanmoins, près de 7 % des eaux côtières métropolitaines n'ont pas encore atteint le bon état écologique visé par la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) pour l'eutrophisation.

Unique en Europe, l'application Phenomer invite les citoyens à signaler les phénomènes d'eaux colorées observés en Bretagne et en Loire-Atlantique. Ce projet est complémentaire aux études locales et aux réseaux d'observation nationaux.

75 plages labellisées Pavillon bleu



Source : Pavillon bleu

Les îles, essentielles pour la biodiversité

Le pingouin torda, le guillemot de Trol, le fou de Basan et le macareux moine ne se reproduisent qu'en Bretagne. *Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne*

L'OFB assure l'animation du plan national d'action du Puffin des Baléares lancé en 2021. Cette espèce d'oiseau marin est la plus menacée en Europe. La France accueille entre 25 et 50 % de la population

mondiale. Cette espèce est présente en Bretagne (Mor Braz, baie de Saint-Brieuc, baie du Mont-Saint-Michel par exemple) et en mer d'Iroise. Ce plan permettra d'améliorer le suivi des populations, de mettre en œuvre des actions de restauration de l'espèce et de prise en compte de sa fragilité dans les activités humaines.

